

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze, le vingt cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 18/10/2012, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, MONTIER, DOREAU, Mme CHAVIGNY, Mme GUERIN Isabelle, Mrs DURAND, GRENAT, Mme GUERIN Magali, Mrs AVOLIO, MAURICE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mrs MASSÉ, VANDENDORPE.

Madame Laurence CHAVIGNY est élue secrétaire.

2012/41 – DELIBERATION fixant les ratios d'avancement à l'échelon spéciale de l'échelle 6 de rémunération pour la collectivité de Marcilly-sur-Vienne à compter du 1^{er} Mai 2012

Le Maire informe l'assemblée que le décret n° 2012-552 du 23 avril 2012 relatif à l'échelon spécial de la catégorie C de la fonction publique territoriale permet aux fonctionnaires territoriaux autres que ceux relevant de la filière technique qui appartiennent à un cadre d'emplois de la catégorie C classé en échelle 6 d'accéder à l'échelon spécial doté de l'indice brut 499. Cet échelon sera, pour ces agents, accessible après avis de la commission administrative paritaire. Les agents devront justifier d'au moins trois ans d'ancienneté dans le 7^e échelon de l'échelle 6. Conformément à l'article 78-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à cet échelon spécial sera déterminé par application d'un taux à l'effectif des agents remplissant les conditions pour être promus, fixé par l'organe délibérant après avis du comité technique compétent. Ce taux peut varier entre 0 et 100%.

Cette modalité concerne, lorsque le statut particulier le prévoit, les grades terminaux classés en échelle 6 des cadres d'emplois ne relevant pas de la filière technique.

Vu l'avis de principe du comité Technique Paritaire du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire réuni le 12 juin 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 100% le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement à l'échelon spécial.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

2012/42 – CONVENTION ECOLE/BIBLIOTHEQUE de MARCILLY-SUR-VIENNE

Autorisation de signature

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de convention établi par l'Association Grain de Sel qui gère la bibliothèque municipale.

La présente convention a pour objet l'ouverture de la bibliothèque à l'école primaire de Marcilly-sur-Vienne pendant le temps scolaire en favorisant l'utilisation par les enseignants et par les enfants de l'ensemble des ressources documentaires et des outils de recherche mis à leur disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet de convention Ecole/Bibliothèque avec l'Association Grain de Sel représenté par le Président, Monsieur LAMARQUE Dominique et l'Ecole Primaire de Marcilly-sur-Vienne représentée par la Directrice d'école, Madame GOREAU Stéphanie.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de Marcilly-sur-Vienne, L'Association « Grain de Sel » et l'Ecole Primaire de Marcilly-sur-Vienne.

.../...

2012/43 – AVENANT à la CONVENTION DE RAMASSAGE des animaux errants avec la Société DOG PROTECTION

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2012 décidant de confier à la Société DOG PROTECTION à Azay-le-Rideau, la récupération des animaux errants et dangereux sur le territoire de la commune, et autorisant le Maire à signer la convention entre la Commune de Marcilly-sur-Vienne et la Société DOG PROTECTION,

Vu l'avenant n° 1 à la convention de ramassage des animaux errants présenté par la Société DOG PROTECTION visant à actualiser les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2013,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'avenant n° 1 à la convention de ramassage des animaux errants portant sur la modification de l'article 5 : Montant du contrat et conditions de paiement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention susvisée, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, et fixant le nouveau tarif à compter du 1^{er} janvier 2013 et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

2012/44 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Compte 2031 Frais d'Etudes	+ 17 000,00 Euros
Compte 2033 Frais d'Insertion	+ 1 500,00 Euros
Compte 2315 Installations techniques	- 18 500, 00 Euros

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses

Compte 615	Entretien et réparations	+ 3 500,00 Euros
------------	--------------------------	------------------

Recettes

Compte 747	Subv/Partic collectivités	+ 3 500,00 Euros
------------	---------------------------	------------------

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative susvisée au budget service assainissement de l'année 2012.

2012/45 – DECISION MODIFICATION N° 4 BUDGET COMMUNAL 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 61523	Voies et réseaux	- 3 500,00 Euros
Compte 657364	Subvention Budget Assainissement	+3 500,00 Euros

APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative susvisée au budget communal de l'année 2012.

.../...

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement de la Mairie

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le dossier de consultation des entreprises concernant l'aménagement de la mairie établi par le PACT d'Indre-et-Loire, Agence de Chinon est inscrit dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 10 octobre 2012 dans la NR 37.

Le marché se décompose en 9 lots :

Lot n° 1 Démolition Maçonnerie

Lot n° 2 Charpente couverture

Lot n° 3 Menuiseries bois

Lot n° 4 Plâtrerie Isolation

Lot n° 5 Electricité chauffage ventilation

Lot n° 6 Plomberie sanitaires

Lot n° 7 Carrelage

Lot n° 8 Peinture intérieure – Peinture extérieure

Lot n° 9 Elévateur transport de PMR

La date de remise des offres est fixée au 9 novembre 2012.

Assainissement Eaux Usées Les Mariaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier de consultation des entreprises concernant l'assainissement eaux usées, hameau Les Mariaux, établi par la Société SAFEGE à Tours fait l'objet d'un marché à procédure adaptée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 11 octobre 2012 dans la NR 37.

Le marché se décompose en 2 lots :

Lot n° 1 Collecteurs et branchements particuliers

Lot n° 2 Poste de refoulement

Date de remise des offres : 15 novembre 2012.

Réseau Assainissement Eaux Usées

Devis remplacement 2 pompes Poste du Moulin

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le poste du Moulin ne fonctionne pas normalement.

Suite à la visite du technicien de ACTEA, les 2 pompes sont à changer.

Le devis présenté par l'entreprise ACTEA pour le remplacement des pompes s'élève à 6 275,89 Euros hors taxes (Pompe Marque CAPRARI 1878,72 Euros H.T.)

Les travaux seront réalisés courant novembre 2012.

Afin de ne pas retarder la réparation, Monsieur le Maire a signé le bon de commande à l'entreprise ACTEA le 4 octobre 2012.

Débitmètre Poste du Pont

Le débitmètre installé en décembre 2009 présente un dysfonctionnement. Le remplacement sera à prévoir.

Congrès des Maires d'Indre-et-Loire

Le Congrès des Maires aura lieu le jeudi 29 novembre 2012 au Vinci à Tours.

Inscription au secrétariat de mairie.

.../...

STA Sud Ouest

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion avec Monsieur Lacroix, Chef du STA Sud Ouest et Monsieur Blais, Technicien.

- Demande nouvel arrêt car scolaire Place de l'Eglise : Arrêt refusé compte tenu que la distance entre 2 arrêts doit être de 1 km minimum.
- Route Départementale 18 Lieudit Les Mariaux : Mise en place d'une limitation de vitesse à 70km/h avec changement de côté du panneau indiquant le hameau.
- Cession de délaissés terrains Conseil Général 37 à la Commune suite à la reconstruction du pont sur la Vienne à l'étude.

Chemin de la Fontaine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un plan d'alignement a été approuvé en 1989 pour le Chemin Rural n° 9 dit Chemin de la Fontaine.

La propriétaire de la parcelle cadastrée section AB n° 30, Madame Dany Beillard, envisage la restauration du mur.

Le dossier est en cours d'instruction. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la Commune.

Cérémonie du 11 Novembre

Le programme est établi comme suit :

- | | |
|---------|---|
| 10 H 30 | Messe (Eglise Saint-Blaise Marcilly) |
| 11 H 30 | Rassemblement Place du 8 Mai,
Défilé et dépôt de gerbe au monument aux Morts |
| 12 H | Vin d'honneur, salle des fêtes. |

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

Le Secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,